

Les grands défis de la gestion d'actifs  
vus par Covéa Finance

# RAPPORT FINANCIER

2

2022

3

N°3 | RAPPORT FINANCIER

# Rapport financier 2023

4	<b>Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique</b>
19	<b>Autres rapports réglementaires</b>
20	Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 2023
23	Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance
25	Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
26	Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
28	Rapport de Contrôle Interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
32	Bilan au 31 décembre 2023
34	Compte de résultat en liste au 31 décembre 2023
36	Rapport des commissaires aux comptes
38	Décision de l'associé unique
39	Annexes aux comptes annuels
45	Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

# Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique

(CODE DE COMMERCE – L.232-1 ET SUIVANTS)

**Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumetts à votre examen les comptes annuels dudit exercice.**

**Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.**

**Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.**

## 1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE COVÉA FINANCE

### 1.1 LES GRANDS THÈMES DE L'ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS EN 2023

Le premier défi identifié l'année dernière était l'adaptation des agents économiques au nouvel environnement de taux d'intérêt. Un défi d'autant plus grand que la progression du coût de l'argent a été historique par son ampleur et sa vitesse. Une dynamique qui s'est mise en place alors même que le cadre était celui d'un monde dont l'endettement accumulé n'a jamais été aussi important.

Une hausse rapide et ample : il faut se souvenir que le taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne était à - 0,50 % à l'été 2022, il a été porté 10 réunions plus tard à 4 % en septembre 2023.

Un monde endetté : les derniers chiffres du FMI établissent la dette mondiale à près de 240 % du PIB mondial soit un ratio qui a doublé en 40 ans. Un phénomène mondial, privé et surtout public.

Cette dette publique nous a d'ailleurs inspirés pour nos débats d'expert et en est le fil conducteur. Donc, plus que jamais, le fardeau de la dette et sa soutenabilité face à une croissance de mauvaise qualité est demeuré en fin d'année un point d'attention essentiel pour les temps à venir.

Cette année 2023 a aussi confirmé les effets délétères du manque d'homogénéité au sein de l'Union Européenne avec les incidences que cela peut avoir en termes de distorsions de concurrence entre les entreprises. On l'a vu lors des discussions sur la taxonomie, sur la régulation de l'intelligence artificielle et plus récemment sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Une hétérogénéité que l'on retrouve d'ailleurs aux États-Unis où le système bipartisan se couple avec des positions de plus en plus opposées entre États.

Enfin, l'année passée aura vu se conforter le mouvement du retour du politique un peu partout dans le monde. Un monde de moins en moins coopératif, où les stratégies d'affrontement se traduisent dans les règles sanitaires et les normes industrielles, les exclusions commerciales ou les alliances régionales stratégiques. Un monde, tiraillé entre les 2 pôles américains et chinois, où les tensions géopolitiques exacerbent les difficultés des chaînes de valeurs éclatées et contribuent au développement de la régionalisation des échanges entre partenaires amis.

Nous avons bien analysé que sortir du régime monétaire d'exception des grandes banques centrales ne se ferait pas sans douleur, en témoignent les faillites bancaires en Californie qui annonçaient d'autres difficultés chez les acteurs qui ont le plus utilisé le levier du crédit.

Les grandes entreprises cotées ont déployé toutes leurs forces pour tenter de s'adapter à ces nombreuses ruptures – ce fut le thème de notre PEF de novembre dernier – tandis que les États accroissaient leurs dépenses budgétaires tant les besoins sont nombreux et urgents.

### 1.2 LES PERSPECTIVES POUR LES MOIS PROCHAINS

L'année 2023 a confirmé 2 grandes lignes de fracture saillantes. La première, le basculement d'un monde désinflationniste vers un monde plus inflationniste avec comme corollaire un durcissement des conditions de financement. La seconde, la fin de la croyance en une paix durable post chute du mur de Berlin qui avait permis la généralisation du multilatéralisme et du libre-échange. Ces constatations devraient perdurer.

Par ailleurs, les évolutions observées l'année dernière devraient se poursuivre elles aussi :

- une difficulté à maîtriser et à s'accorder sur les budgets tant aux États-Unis qu'en Europe sur fond de politiques industrielles volontaristes dans les secteurs stratégiques ;
- des BRICS de plus en plus nombreux en recherche d'alternatives aux modèles et valeurs occidentales ;
- un durcissement des barrières réglementaires autour des technologies les plus avancées et la volonté de l'Europe d'affermir sa position vis-à-vis de la Chine ;
- la réduction des bilans des banques centrales. Ce non-réinvestissement des titres arrivant à échéance est de nature à accroître la pression sur les émetteurs alors que les besoins de financement des transitions énergétique et numérique sont immenses ;
- une charge d'intérêt qui va s'accroître dangereusement chez bon nombre de ménages, d'entreprises et d'États ;
- une reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales au regard des liens géopolitiques entre pays qui poussent à une plus grande régionalisation des échanges commerciaux ;
- un monde moins coopératif où l'Indopacifique pourrait cristalliser des tensions armées et mobiliser les alliances.

Notre stratégie décline dans les portefeuilles nos perspectives économiques et financières établies collégialement pour le temps long à partir de notre compréhension du monde. Après le constat d'un multilatéralisme en panne, le libéralisme est fortement ébranlé. Les barrières commerciales et les contraintes à la localisation des investissements bouleversent le fonctionnement des entreprises. Nous nous attachons donc à accompagner des entreprises, comme actionnaire ou créancier, qui ont les moyens de revoir leur modèle dans un monde moins ouvert, aux matières premières moins accessibles et aux conditions de financement moins favorables.

Sur les marchés de taux d'intérêt, la réponse à l'inflation a été la mise en œuvre d'un cycle de hausse des taux directeurs des principales banques centrales. Si les marchés obligataires ont réagi promptement dès les premiers tassements des chiffres d'inflation au 4<sup>e</sup> trimestre, nous conservons notre vigilance sur la matérialisation d'un équilibre structurel plus inflationniste. Celui-ci sera entretenu tout à la fois par les tensions persistantes sur le marché du travail, la transition écologique qui implique de larges besoins de financement et des hausses de coûts, mais aussi le renforcement des tensions géopolitiques et conflits armés dans des zones clés pour l'accès aux ressources essentielles, et enfin une tendance à la relocalisation des productions stratégiques sur fond de volonté de réaffirmation de la souveraineté industrielle des États. Des États, entrés en concurrence pour attirer les technologies et les emplois à coup de subventions, qui deviennent une part intégrante des stratégies et choix de modèle des entreprises et de leurs décisions d'investissement, mais qui accroissent les risques de dégradation des comptes publics.

Ruptures, transitions, bascules, reconfigurations, tels sont les mots qui illustrent l'environnement géoéconomique des marchés et des agents le composant. Or dans ce cadre, ces derniers n'auront pas tous la capacité ou les moyens financiers d'adapter leurs organisations et leurs stratégies et de maintenir leurs positions dans un monde où la concurrence pour la captation de l'épargne est féroce. Tels sont les défis qui se présentent à nos équipes pour cette nouvelle année. Telles sont aussi les opportunités que nous nous efforcerons de saisir.

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de

3,6 % contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3 % et termine l'année à 77,04 dollars.

Le risque de voir s'ancre l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique dans un contexte politique et géopolitique favorable à l'installation d'une inflation structurelle a poussé la FED et la BCE à agir à travers une hausse des taux directeurs de manière forte et rapide. Cette hausse des taux courts a provoqué celle des taux à long terme.

Le premier effet sur l'industrie de la gestion d'actifs a été de faire mécaniquement baisser la valeur boursière des encours obligataires avec les conséquences directes sur le chiffre d'affaires de nombre de SGP, notamment en France (NB : si l'IOAT 10 ans était de 2,56 % fin 2023 contre 3,11 % fin 2022, son taux moyen sur l'année calendaire a été de 3,00 % en 2023 versus 1,70 % en 2022).

Selon l'Association Française de la Gestion (AFG), les encours gérés ont baissé de 12,5 % chez les filiales de groupe d'assurance en 2022 et ne devraient pas remonter en 2023 pénalisés par la dévalorisation des produits immobiliers.

Le deuxième effet de la remontée des taux d'intérêt court terme est le retour de l'attrait des placements en sicav monétaires, comptes à terme et livrets. En 2023, si la collecte nette de l'assurance vie a été de 2,4 Mds€, elle a été de 42,3 Mds€ pour les livrets réglementés (LDDS +11,23 Mds€ et Livret A +28,68 Mds€).

Ces deux éléments mettent sous pression la rentabilité des Sociétés de Gestion alors que les coûts résultant des nouvelles exigences réglementaires (SFDR, CSDR, FIDA, DORA) ne cessent de s'accroître. Ils se conjuguent au poids des dépenses dans les systèmes d'information pour répondre aux enjeux contemporains et aux investissements considérables pour acquérir les données extra financières obligatoires, et d'ailleurs peu fiables. Ce renforcement du cadre réglementaire au niveau français contribue aussi à l'augmentation du nombre de jours/hommes affectés aux fonctions de contrôle. Selon l'AMF, il a progressé de 28 % sur ces 6 dernières années.

À l'image des grandes entreprises cotées confrontées à une concurrence pour l'accès aux ressources en matières premières, en hommes et en épargne, l'industrie de la gestion d'actifs voit ses marges d'exploitation baisser. Selon l'AFG, près d'un quart des SGP ont un résultat d'exploitation négatif (23 % en 2022).

Autre témoin des difficultés que rencontre la gestion d'actifs en France, l'examen des montants des fonds propres des sociétés de gestion de portefeuilles fait état d'insuffisance pour 31 d'entre elles soit près de 5 % (rapport AMF). Si ces sociétés de gestion en défaut de

fonds propres sont majoritairement des structures entrepreneuriales, on retrouve toutefois 4 filiales d'établissements de crédit et 2 filiales d'entreprises d'assurance et mutuelles.

Nos Perspectives Économiques et Financières (PEF) ont souligné les transformations à l'œuvre qui affectent en profondeur le cadre des entreprises : on notera que sur les 31 SGP défaillantes, 10 avaient plus de 10 ans d'ancienneté. Notre PEF montre que la consommation des ménages repose en Occident sur les revenus salariaux et l'utilisation de l'épargne accumulée pendant l'épisode de Covid.

Cela s'est traduit en France par une décollecte des OPC en 2023 : les fonds de droit français ont enregistré des rachats de l'ordre de 51 Mds€ (hors monétaire). Un mouvement de rachats qui affecte particulièrement les SGP puisqu'il porte essentiellement sur les produits à profil actions et diversifiés (-159 Mds€) alors que les produits obligataires, moins rémunérateurs, collectaient pour 108 Mds€. Une baisse de revenus pour le secteur de la gestion d'actifs qui est aggravée par la poursuite du mouvement vers la gestion indicielle, encouragée par le Politique qui y voit un moyen d'accroître le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, ces 159 Mds€ de sorties des OPC actions et diversifiés sont le solde de souscriptions pour 84 Mds€ d'ETF passifs et de rachats pour 243 Mds€ de fonds actifs. Un mouvement qui n'est pas sans conséquence sur le financement du tissu industriel européen et la survie des gestionnaires d'actifs du continent.

Ce retour du politique se traduit également par un fléchage de l'épargne à travers la promotion de labels, et l'obligation de certaines offres dans le cadre de l'assurance-vie à l'image des produits non cotés. Si la baisse des frais concomitante à l'application des règles de « *value for money* » de l'EIOPA a conduit les SGP à adapter leur gamme de produits (diminution de moitié), ces incitations ont forcé les SGP à développer leurs ressources en matière de capital-investissement et offrir de nouvelles solutions d'investissement dans le « *private equity* ». On note ainsi que sur les 31 nouveaux agréments donnés par l'AMF, 61 % concerne ce dernier segment.

Notre compréhension du monde décrit un ensemble moins coopératif et plus conflictuel. Sur fond de recherche de souveraineté, une certaine régionalisation s'organise avec l'émergence de nouvelles organisations (BRICS+, OPEP+) et de nouvelles normes et nous avons conclu à l'existence de forces inflationnistes structurelles persistantes. Dans le même temps, de chaque côté de l'Atlantique, force est de constater la coexistence de politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires restrictives. Une situation qui représente un dilemme pour les banques centrales entre la lutte contre l'inflation et la gestion du risque financier et bancaire.

C'est un environnement incertain qui bouleverse l'industrie de la gestion d'actifs. Le dernier rapport de l'AMF fait état de 37 retraits d'agrément contre 14 l'année précédente. Les motifs économiques en sont la cause pour 57 % et les « rapprochements - réorganisations » pour 43 %.

## Évolution et niveau des principaux indices et indicateurs de marchés au 31/12/2022

Indicateurs de marchés (1/2)		31/12/2022	31/12/2023	Variation depuis le 31/12/2022 (% ou pbs)*	
<b>Marchés obligataires</b>	Taux directeurs (%)	Fed	4,50	5,50	1,00
		BCE	2,50	4,50	2,00
		BOE	3,50	5,25	1,75
		BOJ	- 0,10	- 0,10	0,00
		Banque de Corée	3,25	3,50	0,25
		Brésil	13,75	11,75	- 2,00
		Russie	7,50	16,00	8,50
		Inde	6,25	6,50	0,25
		Chine	4,35	4,35	0,00
		Taux souverains 10 ans (%)	États-Unis	3,87	3,88
	France OAT		3,12	2,56	- 0,56
	Allemagne		2,57	2,02	- 0,55
	Italie		4,72	3,70	- 1,02
	Royaume-Uni		3,67	3,54	- 0,14
	Japon		0,42	0,61	0,19
	Corée du Sud		3,74	3,18	- 0,56
	Russie		6,17	6,01	- 0,16
	Indice crédit	Indice iBoxx EUR Corporate	207,30	224,30	8,19
	<b>Marchés des changes</b>	Contre euro (1 € = devises)	Dollar	1,07	1,10
Sterling			0,89	0,87	- 2,08
Yen			140,40	155,70	10,90
Contre dollar (1 \$ = ... devises)		Won	1 266,00	1 294,00	2,30
		Réal brésilien	5,30	4,90	- 8,00
		Rouble	74,30	89,40	20,40
		Roupie indienne	82,70	83,20	0,60
		Yuan	6,90	7,10	2,90

Indicateurs de marchés (2/2)		31/12/2022	31/12/2023	Variation depuis le 31/12/2022 (% ou pbs)*	
<b>Marchés actions</b>	Devises locales	États-Unis – S&P	3 840	4 770	24,2
		Japon – Nikkei 300	398	500	25,7
		France – CAC 40	6 474	7 543	16,5
		Allemagne – DAX	5 753	6 629	15,2
		Zone euro – MSCI EMU	132	153	16,0
		Royaume-Uni – FTSE 100	7 452	7 733	3,8
		Corée du Sud – KOSPI	2 236	2 655	18,7
		Brésil – Bovespa	109 735	134 185	22,3
		Russie – MICEX	2 147	3 099	44,3
		Inde – SENSEX	60 841	72 240	18,7
		Chine – Shanghai	3 089	2 975	- 3,7
		Hong Kong – Hang Seng	19 781	17 047	-13,8
		MSCI – BRIC	889	904	1,7
	Euro	S&P (€)			20,5
		Nikkei 300 (€)			13,3
		FTSE 100 (€)			6,0
	<b>Matières premières</b>	Agricoles	Maïs (centimes de dollar par boisseau)	679	471
Indice CRB**			555	510	- 8,0
Énergétiques		Pétrole (Brent, \$ par baril)	86	77	- 10,3
		Métaux	Prix de l'once d'or	1 826	2 072
Prix de la tonne de cuivre	8 372		8 559	2,2	

\* Variations en points de base (pbs) pour les taux souverains et les taux directeurs.

\*\* CRB : Indice des prix de 22 matières premières industrielles (59,1 %) et alimentaires (40,9 %). Cet indice n'inclut pas les prix de l'énergie.

Sources : Refinitiv, Covéa Finance, Bloomberg.

## 2. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Les événements évoqués l'an dernier conjugués avec la crise au Proche-Orient, la baisse des encours et la hausse de nos charges ont maintenu sous tensions le modèle économique de Covéa Finance.

Dans ce contexte, Covéa Finance a stabilisé ses effectifs à 185 collaborateurs tout en poursuivant son plan stratégique « Ambition 2026 », avec la finalisation de multiples projets structurants.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons fait évoluer notre gamme d'OPC en créant 2 fonds dédiés à nos mandants (un fonds de fonds Professionnel de Capital Investissement, Covéa Accompagnement V et un FIA indiciel non coté de type FIVG nommé Covéa Euro Large Cap).

Dans le cadre de l'adaptation de la gamme, plusieurs opérations de rapprochement et de dissolution ont été réalisées. Le fonds à compartiments Covéa Renouveau a été absorbé par Covéa Action France qui reprend la méthodologie du premier et conserve d'ailleurs son label Relance, gage de nos actions de sélection de valeurs au regard de l'emploi et de l'accompagnement de petites capitalisations françaises.

Le fonds Covéa Sélection UK a été dissous et les encours dirigés vers Covéa Actions hors Euro qui reprend l'expertise sur les capitalisations anglaises de taille moyenne au sein de son univers d'investissement de l'Europe hors Euro.

Enfin, Covéa Ultra Flexible a été fermé dans le cadre de la rationalisation de la gamme et de l'analyse des risques extra-financiers propres aux marchés des matières premières et émergents.

En fin d'année 2023, nous avons finalisé le changement de notre infogérant informatique.

### 2.2 LES ACTIFS GÉRÉS

Au 31 décembre 2023, le montant des actifs gérés s'élève à 83,8 Mds€ et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 70,1 Mds€ ;
- 53 OPC dont 5 FPCI pour un total de 13,7 Mds€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

Encours gérés (en Mds€)	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Mandats	67,3	70,1	+ 4,1 %
OPC	13,6	13,7	+ 1,1 %
<b>Total</b>	<b>80,9</b>	<b>83,8</b>	<b>+ 3,6 %</b>

Le lecteur trouvera en annexe le détail des OPC gérés et leur performance.

### 2.3 L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En 2023, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont diminué de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 15,3 Mds€ ce qui représente une baisse de 3,8 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 68,5 Mds€ en fin d'année, ce qui représente une progression de 5,4 % par rapport à 2022.

Les charges d'exploitation ont progressé de 4,8 % durant l'exercice. Cet accroissement des charges résulte notamment de :

- la hausse des charges salariales sur la période ;
- la progression du poste impôts et taxes ;
- l'évolution des coûts des données dans les autres charges d'exploitation informatiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2023 est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 25 942 k€ en 2022 à 19 010 k€ en 2023, ce qui représente une évolution de - 26,7 %.

Le résultat net comptable, après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 14 907 k€, en baisse de 8,5 %.

## 3. LES RÉSULTATS DE CETTE ACTIVITÉ

### 3.1 LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 117 260 k€ contre 119 693 k€ en 2022, ce qui représente une diminution de 2 %.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en k€)	2022	2023	Variation
Commissions de gestion sur Mandat	13 323	11 994	- 10,0 %
Commissions de gestion sur OPC	102 767	101 059	- 1,7 %
Produits accessoires	3 603	4 207	+ 16,8 %

L'évolution des produits d'exploitation résulte principalement de retraits d'espèces effectués par les principaux mandats Groupe courant 2022 et du nécessaire réajustement du profil de risque des portefeuilles. Ainsi, les encours facturés en 2023 sont inférieurs à ceux de 2022.

### 3.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont de 25 479 k€, ce qui représente une progression de +10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement due aux évolutions salariales et de l'intéressement constatées sur l'année 2023.

### 3.3 LES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 67 730 k€ à fin 2023, elles sont en hausse (+ 1,7 %) entre les deux exercices.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions de commercialisation s'élèvent à 29 726 k€. Elles sont en hausse de 3 % par rapport à 2022 suite à l'évolution des marchés actions entre les deux exercices ;
- les charges d'exploitation informatiques s'établissent à 20 861 k€ et progressent de 5,3 %. Cette évolution est notamment due à l'augmentation des coûts des flux de données de marché ;

- les loyers et charges locatives sont de 5 232 k€, en hausse de 22 % suite à l'extension de la surface locative en 2023 ;
- les rémunérations d'aide à la recherche externe prises en charge par la société pour le compte des OPC et Mandats, sont de 3 086 k€, en recul de 11,1 % par rapport à 2022 ;
- les autres frais pris en charge par la société pour le compte des OPC (gestion administrative et comptable, Valorisateurs, Dépositaires, etc.) s'élèvent à 2 589 k€, soit une baisse de 8,4 %. Cette évolution des charges résulte de la diminution des encours moyens OPC entre les deux exercices ;
- les honoraires (Conseil et Commissariat aux Comptes, y compris les frais de Commissariat aux Comptes des OPC) sont de 2 029 k€ (+ 2 %).

### 3.4 RÉSULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

Le résultat financier s'élève à 3 390 k€. Il est principalement constitué de reprises de provisions de moins-values latentes constatées en 2022 suite à la remontée des taux d'intérêt. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Le résultat exceptionnel de 3 k€.

### 3.5 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 4 340 k€.

Le résultat fiscal ressort à 22 233 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 5 609 k€.

### 3.6 BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net 2023 s'élève à 14 907 k€, il est en baisse de 8,5 % par rapport à l'exercice 2022.

### 3.7 PARTICIPATION DES SALARIÉS

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2023 est de 1 885 k€.

### 3.8 INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 17 mai 2023 de Covéa Finance et permettant le déclenchement de l'intéressement ont été atteints. Un montant de 1 099 k€ a été comptabilisé en fin d'année.

### 3.9 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS - CLIENTS

En application des articles L. 441-6-1, D. 441-4 et A. 441-2 du Code de Commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

	Article D.441 I.-1o : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

#### (A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	-					56	-					0
Montant total des factures concernées (TTC)	-	0	0	65 109	214 286	279 395	-					0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	0,00 %	0,00 %	0,10 %	0,32 %	0,42 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	-	-	-	-	-

#### (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												

#### (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)
--	---	--

### 3.10 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (ART L 232-1 CODE DE COMMERCE)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### 3.11 COMMUNICATION DES CHARGES ET DÉPENSES (ART.223 QUATER ET 39-4 DU CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 3.12. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

## 4. L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Je soumettrai à l'associé unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

■ Bénéfice de l'exercice	14 907 340,72 €
■ Report à nouveau de l'exercice précédent	45 320 873,33 €
<b>Total à affecter</b>	<b>60 228 214,05 €</b>
■ Dotation à la réserve	0,00 €
■ Dividendes	10 434 811,20 €
■ Report à nouveau après affectation	49 793 402,85 €
<b>Total</b>	<b>60 228 214,05 €</b>

Soit un dividende de 17,60€ par action.

Au titre de l'exercice 2022, Covéa Finance a distribué un dividende de 13 041 187 €.

Au titre de l'exercice 2021, Covéa Finance a distribué un dividende de 24 664 140 €. Au titre de l'exercice 2020, Covéa Finance a distribué un dividende de 17 548 762 €.

## 5. RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital de la société est inchangé et s'élève à 24 901 254 euros.

La distribution proposée au titre de l'exercice 2023 ne compromet pas le respect de nos obligations concernant les fonds propres réglementaires.

## 6. LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

(Rapports Articles 312-45 et 321-36 du RG AMF)

Covéa Finance a mis en place un dispositif de Conformité et de Contrôle Interne qui s'articule autour de quatre fonctions clés :

- la fonction Conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
- la fonction de Contrôle Permanent en charge du Contrôle Interne de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et pilote la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
- la fonction d'Audit Interne, qui intervient en tant que fonction de Contrôle Interne de troisième niveau de Covéa Finance ;
- la fonction de Contrôle des Risques, en charge du contrôle *a posteriori* des risques de marchés.

En 2021, Covéa Finance a complété son dispositif par la mise en place d'un comité d'audit et de conformité regroupant l'ensemble des fonctions de contrôle, les dirigeants responsables et les principaux managers opérationnels.

Conformément à notre programme d'activité, l'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) sont effectués en s'appuyant sur les politiques et plans de contrôle, validés par le comité d'audit et de conformité avant publication sur le site Internet de Covéa Finance, [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) :

- politique de conformité ;
- politique de contrôle interne ;
- politique d'audit ;
- politique de contrôle des risques ;
- politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- politique de lutte anti-corruption.

Ces politiques complètent, au niveau de Covéa Finance, la politique d'audit du groupe Covéa.

L'ensemble des procédures de la société, y compris les procédures de Contrôle Interne, de contrôle des risques et anti-blanchiment, est modélisé dans l'intranet des procédures internes MEGA, permettant d'y identifier les acteurs en charge des tâches et contrôles de premier et second niveaux.

Le Contrôle Interne et la Conformité, sont indépendants des fonctions opérationnelles et placés sous la responsabilité de Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle, membre du comité de direction et RCCI en charge de l'Audit Interne.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, il est assisté de Madame Nadia Ben Salah, RCCI, Responsable du pôle Juridique & Conformité en charge des fonctions Juridique, Conformité et Contrôle permanent incluant les dispositifs LCB/FT, LAC et RCPD.

Depuis septembre 2023, les moyens ont été renforcés avec le recrutement d'une responsable du Contrôle Interne placée sous la responsabilité de Nadia Ben Salah.

Les équipes de Conformité et Contrôle Interne ont œuvré à la mise en œuvre d'un programme de contrôle incluant les thématiques à risque de non-conformité pour Covéa Finance et portant sur le passage d'ordre, l'ESG, le processus d'investissement, l'affichage des frais de gestion, l'activité de capital investissement, le respect de la meilleure sélection/exécution.

Les équipes ont également mis en œuvre des actions de conseil et d'assistance sur les volets suivants : finance durable, suivi des ratios financier et extra-financier, Sapin 2, la gestion des conflits d'intérêts. Sur le volet formation, les équipes ont également réalisé la refonte du dispositif de formation en matière d'abus de marchés, lutte anti-corruption et LCB FT.

Dans un contexte en forte inflation réglementaire, Covéa Finance a contribué activement aux contrôles et questionnaires de collecte de données de l'AMF. Suite à ces sollicitations, Covéa Finance a pu répondre à l'ensemble des points soulevés qui n'ont pas donné lieu à des questions complémentaires.

Covéa Finance a reçu la lettre de suite clôturant le contrôle sur la valorisation des obligations lancés par l'AMF en 2022. L'ensemble des recommandations de l'AMF ont été intégrées dans les plans de contrôle permanents et périodiques et font l'objet d'un suivi et d'une remontée à destination des instances dirigeantes.

Le Contrôle des Risques de marché est placé sous la responsabilité de Monsieur Soufiane Jaouani, rattaché à Monsieur Franck Ibalot, Directeur Exécutif, membre du comité de direction.

Le premier des trois niveaux de contrôle consiste en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre des prises de décisions d'investissement dans le respect de nos engagements et politiques (y compris ESG, et le traitement des opérations). Elle porte sur la traçabilité des décisions de gestion, le respect des contraintes financières et extra-financières d'investissement, le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée. Ces contrôles de premier niveau sont réalisés et formalisés par les opérationnels eux-mêmes dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes.

À un deuxième niveau, les équipes de Contrôle Interne permanent, comme celles du Contrôle des Risques, ont en charge des contrôles non intégrés aux « processus de production », donc réalisés *a posteriori*, à fréquence périodique ou aléatoire.

Pour les premiers, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives

à une opération ou à un dossier et d'évaluer les risques opérationnels. Chaque contrôle donne lieu à une synthèse et les pièces justificatives sont conservées dans un dossier qui lui est propre. Les équipes de Contrôle Interne assurent entre autres le contrôle du respect des ratios d'investissement et des limites d'engagements, le respect des engagements ESG, la traçabilité des opérations, la prévention des risques d'abus de marchés, de fraudes ou de conflits d'intérêts et la conformité réglementaire des organisations et opérations. Une synthèse trimestrielle de l'activité du Contrôle permanent, incluant le suivi des recommandations émises, est adressée au comité de direction, et au nouveau comité d'audit et de conformité.

De son côté, la fonction de Contrôle des Risques, en charge du contrôle *a posteriori* des risques de marché (y compris le risque actions, de taux, de change, de concentration, de crédit, etc.), de liquidités et de valorisation. Le Contrôle des Risques anime un comité des risques bimestriel auquel participent les membres du comité de direction, les responsables de Gestion et le Contrôle Interne. Le Contrôle des Risques produit régulièrement des *stress tests* sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la Direction. Le processus d'identification des risques de marché est revu périodiquement afin de prendre en compte les changements au niveau des conditions de marché, de la stratégie d'investissement des portefeuilles, et les investissements dans de nouvelles classes d'actifs.

Le Contrôle des Risques a aussi garanti l'adéquation et l'efficacité de la méthode de gestion des risques, en indiquant si des mesures correctives appropriées ont été prises en cas de défaillance. Aucune défaillance n'a été constatée dans le processus de gestion des risques lors de cet exercice. Les réponses aux remontées d'alertes réalisées auprès des équipes de Gestion ont permis d'affiner certains seuils d'alertes et la pertinence de certains indicateurs suivis.

Différents travaux ont également été menés sur les reportings réglementaires (mise en place des contrôles de qualité de données (DQC) sur les reporting AIFM, la mise à jour des paramètres des *stress-tests* pour les MME, ...). Enfin, des travaux sur les risques de durabilité se sont poursuivis tout au long de l'année 2023, avec l'intégration d'indicateurs de suivi des risques de durabilité des portefeuilles au sein de la gestion des risques classique.

Outre ses travaux liés aux évolutions réglementaires (SFDR, CSDR, Priips, Dora, etc.) et à la création de nouveaux produits, la Conformité a piloté l'adaptation des différentes politiques de la société.

Chacune des trois équipes, dans son périmètre de responsabilité respectif, vérifie la conformité (réglementaire et en termes de maîtrise des risques opérationnels ou financiers) des opérations réalisées par la société de gestion de portefeuilles, de son organisation et de ses procédures internes aux obligations professionnelles définies par les lois, règlements et règles professionnelles applicables à l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'ensemble des décisions prises par ses dirigeants et aux engagements contractuels liés aux activités de gestion pour le compte de tiers.

À un troisième niveau, on retrouve différents acteurs.

La fonction d'Audit Interne évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et mène ou délègue des audits demandés par le comité de direction ou des enquêtes. En 2023, parallèlement au plan de contrôle permanent, l'équipe en charge de l'Audit Interne a mené ou coordonné les missions suivantes : l'audit d'un de nos sous-traitants critiques, l'audit des activités d'analyse et recherche, l'audit de la commercialisation et l'audit de la qualité des données de reportings réglementaire. Les opinions d'audit en résultant varient entre perfectibles et satisfaisantes et un plan d'action dans chacun des domaines a été engagé pour améliorer la maîtrise des risques dont l'avancement est assuré par le comité d'audit et de conformité.

Le comité de surveillance de Covéa Finance examine l'orientation de la gestion de la société, les investissements, les performances, les modifications réglementaires soumises à agrément, les budgets et le dispositif de Contrôle Interne. À ce titre, il est destinataire du rapport sur l'état du dispositif de Contrôle Interne produit annuellement par le RCCI ainsi que de tout rapport spécifique demandé par l'AMF.

L'Audit Interne Groupe assure au niveau du groupe Covéa la fonction de Contrôle des Contrôles. Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles. Il mène des audits annuels sur tout ou partie des activités, donc des risques, de la société. En 2023, la direction de l'Audit

Groupe a mené un audit des gestions des contraintes réglementaires (LCB FT, devoir de vigilance et lutte anti-corruption, abus de marché, conflits d'intérêts). Cette mission a conclu à une opinion d'audit générale perfectible et s'accompagne d'un plan d'actions mené sur les années 2023 et 2024.

De même, aucun dysfonctionnement majeur n'a été relevé lors des différents travaux de surveillance ou de contrôle d'abus de marchés réalisés par l'AMF en 2023. Covéa Finance poursuit néanmoins ses travaux en matière de modernisation des outils de détection des abus de marchés.

## 7. LES PROGRÈS RÉALISÉS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'année 2023 a été une année d'interrogation pour une société comme Covéa Finance dont l'activité est intrinsèquement liée à une actualité mondiale caractérisée par la montée en puissance de nouveaux équilibres. L'année 2023 est aussi, pour nous, une année d'étonnement qui voit les indices boursiers afficher de belles performances malgré les fortes hausses des taux d'intérêt tant à long terme qu'à court terme et la multiplication des zones de conflits et de turbulences économiques. Au-delà des conflits, les accidents climatiques et les tensions sociales perdurent dans tous les pays.

La hausse des taux à long terme a entraîné la baisse des prix des obligations, avec pour première conséquence la baisse des encours des sociétés de gestion comme Covéa Finance très orientées vers l'investissement de titres obligataires, et pour deuxième effet le retour de l'attrait des placements monétaires, notamment à travers les Sicav. Deux éléments qui mettent sous pression la rentabilité de sociétés de gestion comme Covéa Finance, alors que les coûts liés aux nouvelles réglementations (SFDR, CSDR, FIDA, DORA, etc.) ne cessent de s'accroître, tout comme le poids des dépenses liées au système d'information ou encore à l'acquisition de données extra-financières obligatoires mais encore peu fiables.

Malgré l'élargissement de notre base de clientèle institutionnelle ou de particuliers via les unités de compte proposées par les assureurs, notre plan stratégique « Ambition 2026 », articulé autour de quatre batailles, a été chahuté. Cependant, ce dernier a connu des avancées majeures avec la finalisation de projets structurants pour Covéa Finance. Des projets aboutis, des équipes mobilisées, conscientes des enjeux car parties prenantes de la stratégie de l'entreprise et une réputation solide de notre société : autant d'atouts décisifs pour adapter et ajuster notre plan stratégique aux nouvelles réalités et s'appuyer sur les avancées portées par l'engagement de toutes les équipes.

La nouvelle réalité à laquelle nous faisons face nous conduit à ajuster notre activité afin de stabiliser les comptes de notre société, qui subit une baisse des encours conséquente du fait de la baisse de la valeur des placements obligataires de nos assureurs et de la décollecte. En effet, savoir freiner avant qu'il ne soit trop tard est la meilleure façon de se donner les moyens de repartir.

Nous avons finalisé la pérennisation de notre philosophie de gestion et de maîtrise des risques et de nos savoir-faire afin de préparer les départs en retraite prévus en 2024.

Nous avons également poursuivi le vaste projet initié en 2021 de refonte de notre stratégie, de nos processus d'analyse et de gestion et de notre système d'information pour nous permettre d'être un acteur responsable en matière de finance durable, bien au-delà des seules échéances réglementaires.

Et malgré les difficultés budgétaires, nous avons maintenu et accru notre engagement citoyen, avec nos activités de mécène et la mise en œuvre de notre charte RSE impliquant tous les collaborateurs de Covéa Finance.

Nous avons aussi maintenu nos investissements en matière de stratégie commerciale, tant dans l'accompagnement aux réseaux de distribution du Groupe des contrats d'assurance vie que dans la fidélisation et la conquête de clients institutionnels externes au Groupe, pour poursuivre notre collecte OPC. Au cours de l'exercice 2023, nous avons fait évoluer notre gamme d'OPC en créant 2 fonds dédiés à nos mandants (un fonds de fonds Professionnel de Capital Investissement, Covéa Accompagnement V et un FIA indiciel non coté de type FIVG nommé Covéa Euro Large Cap).

Dans le cadre de l'adaptation de notre gamme OPC prévue dans notre plan stratégique « Ambition 2026 », plusieurs opérations de rapprochement et de dissolution ont été réalisées. Le fonds à compartiments Covéa Renouveau a été absorbé par Covéa Action France qui reprend la méthodologie du premier et conserve d'ailleurs son label Relance, gage de nos actions de sélection de valeurs au regard de l'emploi et de l'accompagnement de petites capitalisations françaises. Le fonds Covéa Sélection UK a été dissous et les encours dirigés vers Covéa Actions hors Euro qui reprend l'expertise sur les capitalisations anglaises de taille moyenne au sein de son univers d'investissement de l'Europe hors Euro. Enfin, Covéa Ultra Flexible a été fermé dans le cadre de la rationalisation de la gamme et de l'analyse des risques extra-financiers propres aux marchés des matières premières et émergents.

Bien évidemment, nous avons aussi poursuivi nos travaux d'adaptation aux évolutions réglementaires impactant notre industrie (Priips, CSDR, SFDR, Loi Énergie Climat, Directive Dora, Cloud, LAC, Devoir de Vigilance).

En parallèle, nous avons poursuivi nos investissements en matière de maîtrise des risques de Cybersécurité initiés en 2021 et finalisé le transfert de notre infogérant informatique suite à l'appel d'offre lancé fin 2022.

Le comité de direction de Covéa Finance remercie l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires pour leur mobilisation au service de l'entreprise et de nos clients.

## 8. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

Deux grandes lignes de fracture sont toujours particulièrement saillantes en ce début d'année 2024. La première, le basculement vers un monde qui n'est plus désinflationniste avec comme corollaire un durcissement des conditions de financement. La seconde, la fin de la croyance en une paix durable post-chute du mur de Berlin, qui avait permis la généralisation du multilatéralisme et du libre-échange, et favorisé le développement d'un certain modèle d'entreprise fondé sur l'optimisation internationale des chaînes de production. La prise de conscience de la perception de pertes de souverainetés, tout d'abord des États-Unis vis-à-vis de la Chine, s'est accélérée avec la pandémie, et encore plus après l'invasion de l'Ukraine, pour l'ensemble des pays occidentaux. Tout cela se combine avec des États qui imposent aux entreprises de changer

notamment leur modèle énergétique, mais aussi leurs chaînes de production pour des raisons de réglementations extra-financières, diverses et coûteuses. Ainsi des distorsions de concurrence majeures risquent de s'intensifier. Dans ce nouveau contexte, les entreprises choisissent des adaptations très différentes dépendantes de leurs forces, de leurs faiblesses et de leur positionnement sur la chaîne de valeur (intégrations, régionalisations...). Elles sont souvent impactées par des subventions publiques qui redessinent en profondeur les territoires. Toutefois, ces aides portent en elles des risques de contreparties à venir pour les entreprises bénéficiaires. Nous avions posé la question de la fin du multilatéralisme. Se pose aujourd'hui celle de la remise en cause de la liberté d'entreprendre.

Or, tout ceci aura bousculé le marché de la gestion d'actifs. Ce retour de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, qu'en 2021 nos Banques centrales jugeaient encore temporaire, le risque de la voir s'ancrer dans un contexte politique et géopolitique favorable à l'installation d'une inflation structurelle ont poussé la FED et la BCE à agir sévèrement essentiellement via une hausse des taux de court terme de grande ampleur et de manière extrêmement rapide. Une hausse de taux qui a provoqué celle des taux à long terme et entraîné la baisse des prix des obligations avec un premier effet, la baisse des encours des sociétés de gestion classiques, notamment en France, très orientées vers l'investissement de titres obligataires et un deuxième effet, le retour de l'attrait des placements monétaires notamment à travers les Sicav monétaires. Deux éléments qui mettent sous pression la rentabilité des Sociétés de Gestion alors que les coûts résultant des nouvelles donnes réglementaires (SFDR, CSDR, FIDA, DORA, etc.) ne cessent de s'accroître sans oublier le poids des dépenses dans le système d'information pour répondre aux enjeux contemporains et les investissements pour acquérir les données extra-financiers obligatoires mais peu fiables.

C'est dans ce contexte que notre plan stratégique « Ambition 2026 » est arrivé à mi-parcours. Malgré l'élargissement de notre base de clientèle institutionnels ou de particuliers via les Unités de compte proposés par les assureurs, notre plan « Ambition 2026 » est quelque peu chahuté. Cependant notre plan s'est articulé autour de 3 effets majeurs qui se sont déclinés en de nombreux projets et objectifs opérationnels.

L'avancée de nos équipes dans ces domaines apparaît aujourd'hui clairement comme un atout quand notre entreprise doit s'adapter à une situation bien différentes de celle qui prévalait lors de la définition de notre plan « Ambition 2026 ».

Des projets aboutis, des équipes mobilisées, conscientes des enjeux car partie prenante de la stratégie de l'entreprise, et une réputation solide de notre société qui a d'ailleurs été soulignée dans le classement 2024 de la Leaders League – Décideurs, dans lequel Covéa Finance apparaît dans la catégorie « pratique réputée » des sociétés de gestion de Groupe bancaires et assurantiels.

À l'heure où Covéa Finance fait donc face à une concurrence accrue et doit répondre à des attentes fortes de ses clients, les batailles des encours et tout ce qui y participe sera notre priorité absolue et se traduira dans notre plan d'actions « Ambition 2026 ». Cette priorité sera donc tournée vers nos clients et principalement vers le groupe Covéa, notre premier client et actionnaire. Cette bataille des encours du Groupe demeure le premier « effet majeur » de notre plan d'entreprise. La proximité avec notre client actionnaire est d'autant plus importante dans le contexte que nous vivons de décollecte importante sur fond de concurrence des livrets réglementés. Ce sont donc nos expertises qui nous permettront d'apporter des réponses. À cela s'ajoutent les attentes du Groupe en matière de finance durable. Cela fait partie des nouveaux enjeux qui ont vu le jour ces trois dernières années et nous ont conduit à en faire une ligne d'opération, prioritaire.

La bataille des encours externe est aussi un axe de développement qui sera poursuivie. Les premiers travaux menés nous ont permis de bâtir les fondations d'une commercialisation externe ordonnée ; la mise en place du marquage des ordres et du suivi des flux nous permettent de mieux identifier nos clients, et la réorganisation de l'équipe Marketing répond à la nécessité d'être plus agile et de mieux accompagner nos clients dans leurs besoins de solutions d'investissement. Surtout, alors que notre environnement et nos métiers connaissent de profondes mutations, une analyse du marché de l'épargne et de la gestion d'actifs éclaire à la fois les orientations stratégiques de nos futurs plans commercialisation et marketing, et l'adaptation de notre gamme d'OPC ouverts.

Ce développement des encours et de la collecte ne peut se faire efficacement sans la bataille de l'innovation et de l'attractivité. Cet effet majeur a pour objectif de favoriser le développement d'une nouvelle culture d'expertise dans tous les métiers, afin d'anticiper les changements en cours et à venir. Un travail important a été réalisé sur la mise en avant de nos expertises notamment à travers les actions pilotées par les équipes Communication et Marketing (un réseau d'ambassadeurs participe à la valorisation de nos savoir-faire sur les réseaux sociaux). Une mise en lumière qui alimente l'attractivité de Covéa Finance et que complète un important travail d'identification des outils de mesure de cette dernière.

Notre expérience en termes de gestion de crise nous a permis de consolider notre organisation, pour être toujours plus réactifs face aux nombreuses crises de marché, qui se sont enchaînées ces dernières années (Guerre en Ukraine, faillite de cryptomonnaies, crise des banques régionales américaines). Ainsi, la cellule de crise de marché rassemble l'ensemble des responsables de la chaîne de valeur de Covéa Finance, afin de faire état des zones de tension, de recenser et partager les risques potentiels de dégradation des conditions de nos activités. Cette fluidification du partage d'information est devenue un automatisme pour les équipes. Elle assure plus de réactivité dans la prise de décision.

Ces aboutissements, des collaborateurs engagés et la solidité reconnue des fondations de Covéa Finance sont autant d'atouts pour adapter et ajuster notre plan « Ambition 2026 » aux nouvelles réalités et s'appuyer sur les avancées apportées par la mobilisation de toutes les équipes. La nouvelle réalité qui s'impose à nous amène aussi à ajuster notre activité afin de stabiliser les comptes de notre société qui subit une baisse des encours consécutive du fait de la baisse de la valeur des placements obligataires de nos assureurs. Savoir freiner avant qu'il ne soit trop tard est la meilleure façon de se donner les moyens de repartir.

Enfin, l'inflation et son impact sur le pouvoir d'achat, sur le coût des sinistres, et la hausse des taux, sont autant d'événements qui touchent fortement les assureurs Vie comme les assureurs non-vie. Ces derniers font face à nouveau à une sinistralité climatique d'envergure. Aussi, accompagner nos mutualistes dans leur volonté de redynamiser la collecte en assurance-vie, en faisant du fonds en Euros le levier de la collecte sur les UC, et soutenir nos assureurs non-vie dans la couverture de leurs engagements reste un axe majeur de notre action et inscrit les actions prioritaires dans notre projet d'entreprise « Ambition 2026 ».

Nous saurons aussi être présents auprès de nos clients au-delà des mutualistes de Covéa. Malgré les turbulences nées de la forte hausse des taux, les réponses du monde de demain continuent de s'imposer à notre entreprise. Cybersécurité, amélioration de notre approche ESG, renforcement et moyens qui leurs sont dédiés, réponse aux nouvelles contraintes réglementaires ont continué de mobiliser nos équipes. Cependant, seuls les gains de productivité vont nous permettre d'absorber la hausse des coûts associés.

Nul doute que nos réflexions en la matière intégreront l'apport d'innovations tel que ce que l'on appelle « intelligence artificielle » qui fait l'objet depuis plusieurs mois d'un groupe de travail dédié au sein de notre entreprise.

Adapter, ajuster, accompagner, seront encore les maîtres mots qui guideront Covéa Finance en 2024 et 2025.

## 9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2023, le montant des honoraires des deux commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la certification des comptes s'élève à 122 k€.

# Autres rapports réglementaires

20	<b>Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 2023</b>
23	<b>Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance</b>
25	<b>Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation</b>
26	<b>Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial</b>
28	<b>Rapport de Contrôle Interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</b>
32	<b>Bilan au 31 décembre 2023</b>
34	<b>Compte de résultat en liste au 31 décembre 2023</b>
36	<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>
38	<b>Décision de l'associé unique</b>
39	<b>Annexes aux comptes annuels</b>
45	<b>Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices</b>

# Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 2023

En complément des engagements ESG pris dans nos politiques d'investissement, il est important de communiquer à nos collaborateurs, à nos futurs collaborateurs, à nos sous-traitants ainsi qu'à tous nos partenaires, les réalisations et ambitions de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Covéa Finance en les centralisant dans une charte.

À travers cette charte RSE, Covéa Finance souhaite donner toujours plus de sens à ses activités tout en répondant à une attente importante de nos différentes parties prenantes vis-à-vis du rôle qu'incarne l'entreprise. En créant un impact sociétal fort, inclusif et concret.

Elle permet notamment d'afficher nos réalisations et nos ambitions en matière d'impact sociétal pour assurer la performance opérationnelle et financière à long terme de l'entreprise. Notre objectif est donc d'impacter positivement notre société au sens large à travers des évolutions positives et durables mobilisant chacun d'entre nous (collaborateurs et managers) ainsi que nos partenaires.

Pour accompagner chacun vers un monde de croissance durable, nous avons sélectionné une série d'actions concrètes que nous avons regroupées en six domaines :

1. Égalité des chances et préservation de l'emploi, pour un monde où chacun puisse trouver ou retrouver sa place ;
2. Savoir, éducation, culture, pour donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre ;
3. Prévention des risques, pour un monde qui prévient les risques de la vie ;
4. Territoires et proximité, pour un monde qui vise la cohésion territoriale ;
5. Environnement et transition énergétique, pour un monde qui maîtrise son impact environnemental ;
6. Responsabilité d'entreprise, pour une entreprise citoyenne et éthique.

Les engagements énoncés dans ces différents domaines visent :

- à consolider notre réputation vis-à-vis des parties prenantes et de nos clients ;
- à renforcer la fierté d'appartenance en interne, mais aussi la fierté d'investir dans nos produits ;
- à participer à l'attractivité de notre structure en matière de recrutement ;
- à contribuer à l'anticipation et à la prévention des risques sociaux, écologiques, juridiques ;
- à pérenniser et assurer la transmission des savoirs ;
- à réduire les coûts liés à la consommation de ressources ou à la production de déchets.

Nous avons rattaché au sein du pôle Ressources Humaines l'activité RSE permettant de coordonner les actions et projets tant en interne qu'avec le Groupe.

Parmi les principales actions et les indicateurs rendant compte de nos réalisations en 2023, nous pouvons ainsi citer :

1. **Égalité des chances et préservation de l'emploi** : dans ce domaine, Covéa Finance veut permettre à chacun de trouver ou retrouver sa place en son sein. À ce titre :
  - l'index d'égalité homme/femme de l'entreprise mesuré à 94/100, est en nette augmentation depuis 4 ans ;
  - la population féminine, représentant 44,9 % de notre effectif global, est présente dans tous les métiers et sur tous les niveaux de responsabilités avec un cadre de travail adaptable aux contraintes familiales et incluant diverses formules de temps de travail et de télétravail ;
  - dans nos instances de gouvernance et les équipes participant à nos décisions d'investissements, l'objectif consiste à poursuivre le renforcement de la place des femmes. Au 31 décembre 2023, elles représentent 33,3 % des effectifs dans les équipes participant à nos décisions d'investissement, 30 % dans notre comité exécutif opérationnel et 50 % dans notre comité de surveillance.

- un nouvel accord « égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes » en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 engage Covéa Finance sur 3 niveaux : la rémunération, la santé au travail et la promotion hiérarchique et progression de carrière ;
- l'intégration de 18 nouveaux collaborateurs (dont 9 femmes) a été menée en privilégiant la diversité des formations et des parcours antérieurs ;
- l'accueil sur site de nos stagiaires s'est poursuivi (4,3 % de l'effectif global) en veillant à les intégrer dans un parcours de découverte de nos métiers et en leur confiant des projets en lien direct avec leurs parcours pédagogiques, tout en les rémunérant au-delà des seuils minimums légaux ;
- l'accompagnement aux personnes en situation de handicap (2,2 % de notre effectif fin décembre 2023) s'est renforcé en procédant à des aménagements de leurs conditions de travail et en initiant divers projets de soutien direct et indirect pour 2024.

## 2. Savoir, éducation, culture : sur cet axe,

Covéa Finance s'engage à donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre en consacrant :

- un soutien financier apporté directement à 28 établissements d'enseignement nationaux pour un montant global de 13 535 euros dont des écoles et universités proposant des formations diplômantes spécialisées dans les domaines de la RSE et de l'ESG ainsi que l'école de la seconde chance qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme et sans qualification, de suivre un parcours de formation ;
- un accès pour tous les collaborateurs, quel que soit leur âge, à nos programmes de formations individuelles ou collectives et diplômantes ou certifiantes (98,8 % des collaborateurs ont suivi une formation en 2023 avec une moyenne de 13,2 h de formation par collaborateur) pour un montant global de 164 360 euros ;
- la refonte d'une université interne « CofiCampus » et d'un nouveau parcours d'intégration ayant pour objectif de permettre aux nouveaux collaborateurs de s'intégrer culturellement et opérationnellement dans nos équipes tout en appréhendant le sens de ses missions ;
- la mise en place d'une certification sur la finance durable, suivie en 2023 par 46 collaborateurs issus des équipes participants à nos décisions d'investissement ;
- un soutien financier représentant 0,138 % de notre CA, accordé dans le cadre de notre Mécénat Culturel à Radio France, au Cercle de l'Harmonie ainsi qu'au Festival IMAGO.

## 3. Prévention des risques : Covéa Finance s'attache à prévenir les risques et à protéger la vie de ses salariés dans leur environnement professionnel élargi au travail à domicile :

- une évaluation de la qualité de vie et de la santé au travail avec l'actualisation de notre Document Unique de Prévention des Risques Professionnels ;
- en mettant à disposition de contrats de mutuelle et prévoyance protecteurs pour tous nos collaborateurs et leur famille majoritairement prise en charge par l'employeur ;
- par le déploiement et l'adaptation d'outils et de dispositifs propres à préserver la santé des salariés et à respecter leurs droits, notamment le droit à la déconnexion en situation de télétravail ;
- par l'utilisation d'un questionnaire Cybersécurité destiné aux contreparties afin d'apprécier les moyens qu'elles engagent, la structuration de leur organisation, la formation de leurs collaborateurs, la sécurité de leurs accès, leurs dispositifs de protection ainsi que le chiffrement et les aspects numérique ;
- par la mise en œuvre de formations dédiées à la manipulation d'extincteur, à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours tant sur le lieu de travail qu'à domicile .

## 4. Territoires et proximité : Covéa Finance entend contribuer à l'émergence d'un monde tendant à la cohésion territoriale :

- en développant une politique de sélection de nos sous-traitants et fournisseurs privilégiant la proximité et l'espace national et européen : tous nos principaux sous-traitants ayant leurs équipes et leurs données en France ou au sein de l'UE et 100 % de nos métiers et de nos équipes étant situés sur le territoire français ;
- en renforçant notre politique de mécénat culturel implanté dans nos territoires ;
- en réalisant un processus de sélection de notre infogérant prenant en compte la proximité des équipes et possédant une politique RSE engageante et respectueuse de l'environnement ;
- en attribuant des chèques emploi services destinés à faciliter le quotidien de ses collaborateurs quelles que soient leurs localisations pour un coût total employeur de 20 021 euros en 2023.

## 5. Environnement et transition énergétique :

Covéa Finance investit tous ses efforts dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités, avec la volonté :

- de réduire notre empreinte énergétique entre autres, par la généralisation des sources d'éclairage à basse consommation (en 2023, 52 % de nos points lumineux sont équipés en Led et les autres en ampoules basse consommation) et par l'extinction systématique des éclairages et du chauffage le soir et le week-end : ces mesures ayant permis de stabiliser notre consommation électrique (293 MWh en 2023) ;
- de réduire notre consommation énergétique liée à l'utilisation du réseau de chauffage collectif urbain (CPCU) en ajustant son fonctionnement dans le respect du plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement. Nous constatons une stabilisation de notre consommation en passant de 380 MWh en 2022 pour atteindre 390 MWh en 2023 malgré l'extension de nos locaux. Nous avons pu également constater une réduction de notre consommation de la climatisation (206 MWh en 2023 contre 264 MWh en 2022) ;
- de diminuer notre empreinte environnementale par l'installation généralisée de robinets d'eau à arrêt automatique (65 % des équipements en 2023) pour amplifier en 2024 la réduction de la consommation d'eau mesurée à 1 193 m<sup>3</sup> en 2023 ;
- de réduire notre empreinte environnementale numérique ;
- de suivre la collecte de nos déchets par la mise en place d'un outil de suivi de collecte des DIB (déchets industriels banals), du papier, cartons, canettes et plastique et de progresser dans le recyclage systématique de nos déchets, y compris électroniques pour atteindre 100 % de recyclage du papier, des cartons et des matériels électroniques et informatiques. En 2023, le taux de recyclage est de 57 % contre 33 % en 2022 avec 23,9 tonnes de papier recyclé ;

- de supprimer depuis octobre 2023 les plastiques jetables à usage unique (gobelets, bouteilles) ;
- de recycler les mégots de cigarettes avec la mise en place d'un dispositif de collecte et de valorisation des déchets en local et en circuit court avec la mise en place d'un partenariat avec un prestataire issu de l'économie sociale et solidaire « Cy-Clope », qui a permis de collecter 13,25 kg de mégots en 2023.
- en dématérialisant nos procédures, nos documents internes ainsi que nos archives,
- en participant activement à la diminution de l'empreinte carbone de nos collaborateurs sur leur trajet domicile-travail par la mise en place d'un forfait mobilité douce et d'un remboursement à 60 % des titres de transport Ile de France.

## 6. Responsabilité d'entreprise : Covéa Finance affirme son statut d'entreprise citoyenne et éthique, par la mise en place :

- d'un financement employeur bénéficiant à tous les salariés pour préparer la retraite avec des fonds de pension et un système de retraite à cotisations par capitalisation, pour un montant global de 392 856 euros sur 2023 ;
- de critères qualitatifs et extra financiers dans la politique de rémunération des dirigeants et des preneurs de risques de la société ;
- d'un nouvel accord d'intéressement signé cette année incluant des critères RSE tel que le taux de déchet recyclé par la société ;
- d'un déploiement en 2023 du dispositif d'alerte éthique permettant de lutter contre la corruption et promouvoir les engagements de la société en matière de responsabilité sociale des entreprises ;
- d'une communication complète et aisément accessible de nos comptes, de nos engagements (politiques) en termes d'éthique des affaires, complétés par des rapports rendant compte de nos engagements, disponibles sur notre site Internet.

# Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

**Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.**

## 1. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LE GESTIONNAIRE À SON PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 15 055 562 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre politique de rémunération 2023.

## 2. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LE FONDS AU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

### 3. INCIDENCES DE LA POLITIQUE ET DES PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION SUR LE PROFIL DE RISQUE DU FONDS ET SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa commission de rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré ; et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

### 4. GOUVERNANCE ET CONTRÔLE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est revue annuellement par la commission de rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance ;
- deux représentants du groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa ; et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la commission de rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

# Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

## EXERCICE 2023

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2023 qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000,00 €. Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de service d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat, qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est fait parmi des intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité *ad hoc* composé des directeurs de Gestion, des responsables d'équipe de Gestion, du Service Juridique, du Service Middle Office, du Service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2023 un montant de 2 716 904 euros.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts, à ce titre Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Notre politique de Sélection et d'Exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection d'intermédiaires sera amenée à évoluer.

# Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

En application des dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous présentons le rapport relatif à l'exercice 2023 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Dans le cadre de son document « Politique d'engagement actionnarial », Covéa Finance s'était engagée en 2022 à voter sur un périmètre (hors Suisse et Royaume-Uni\*) selon les modalités ci-dessous :

- 90 % du périmètre de ses fonds à thématique environnementale, et de ses fonds labellisés ISR ;
- 95 % des entreprises dont Covéa Finance détient au moins 0,5 % du capital.

Covéa Finance s'efforce de voter sur 90 % des encours détenus en actions au 29 décembre 2023 dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

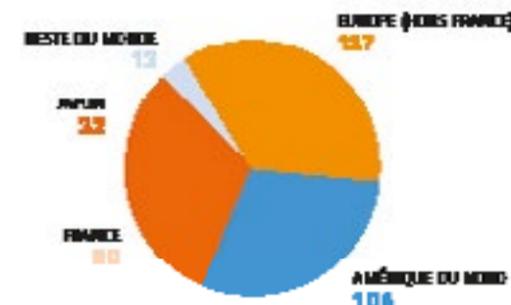
Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Covéa Finance se base sur l'analyse des résolutions présentées en assemblée générale par la société ISS, au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

\* Dans ces pays, des périodes de blocage de titres s'appliquent lors de l'exercice du droit de vote. Par conséquent, la gestion décide si le droit de vote peut être exercé dans l'intérêt du porteur.

## 1. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES

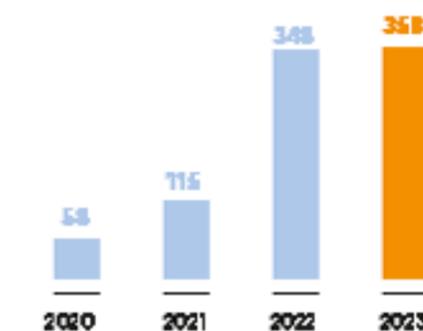
Au 29 décembre 2023, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 358 assemblées générales à comparer avec 348 assemblées générales au 31 décembre 2022.

### Assemblées générales votées en 2023 - Répartition par zone géographique



Sources : ISS; Covéa Finance.

### Évolution de l'exercice du droit de vote



Sources : ISS; Covéa Finance.

Au 29 décembre 2023, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 395, représentant un volume d'actions cotées de 8 613 850 618 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2023 aient été inscrites dans le portefeuille d'un des organismes de placement collectif et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale).

## 2. RÉPARTITION DES VOTES

Nombre de résolutions votées Pour	4 446
Nombre de résolutions votées Contre	898
Nombre de résolutions votées Abstention	54
<b>Nombre total de résolutions votées</b>	<b>5 398</b>
Dont résolutions votées dans le même sens que la recommandation du Conseil d'Administration	4 422

## 3. MOTIFS DES VOTES D'OPPOSITION

	France	Europe (hors France) *	Reste du monde	Total
Composition, nomination, taille/jetons de présence ou autre forme de rémunération des membres du conseil d'administration, de surveillance ou équivalent	107	73	65	245
Opérations financières/fusions et dispositifs anti-OPA	182	17	0	199
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarial)	159	92	63	314
Actionnariat salarié	1	0	0	1
Formalités et autres motifs	42	32	2	76
Résolutions externes (proposées par des actionnaires)	2	2	84	88
<b>Total</b>	<b>493</b>	<b>216</b>	<b>214</b>	<b>923</b>

\* Europe = pays de l'Union européenne (hors France) ainsi que le Royaume-Uni, Norvège, Suisse et Jersey.

### Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « Politique d'engagement actionnarial » :

En 2023, Covéa Finance n'a pas voté en contradiction avec sa « Politique d'engagement actionnarial ».

### Cas dans lesquels Covéa Finance s'est retrouvée dans une situation de conflits d'intérêts :

Aucun.

NB : Périmètre des indicateurs de vote fournis est limité :

- au périmètre de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance ;
- aux entreprises rentrant dans le périmètre de gestion financière de Covéa Finance ;
- aux votes reçus à travers la plateforme de vote électronique du fournisseur ISS.

Dont les votes d'opposition*	923
Opposition - vote Pour	57
Opposition - vote Contre	814
Opposition - vote Abstention	52
Dont résolutions où le Conseil d'Administration s'est abstenu de voter	53

\* Un vote d'opposition correspond à un vote ABSTENTION ou CONTRE une résolution agréée par le conseil d'administration, mais aussi à un vote ABSTENTION ou POUR une résolution non agréée par le conseil. Les résolutions sur lesquelles le conseil d'administration s'est abstenu de voter sont hors périmètre des votes d'opposition.

Résolutions agréées : résolutions préalablement validées par le Conseil d'administration. Résolutions non agréées : résolutions pour lesquelles le Conseil d'administration a émis une recommandation négative.

# Rapport de Contrôle Interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

## EXERCICE 2023

**Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) conformément à l'article 320-20 8° du Règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019. Ce rapport a été présenté aux instances dirigeantes de Covéa Finance (comité de direction et comité de surveillance en mars 2023), est annexé au rapport annuel de la Société et est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers en avril 2023.**

## PRÉAMBULE

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF. Sa politique de gestion se singularise par une approche raisonnée du rapport rendement/risque au cours d'un processus d'investissement qui érige la collégialité en principe à tous les niveaux de décision.

En tant que Société de Gestion de Portefeuilles du groupe d'assurance mutualiste Covéa (MMA, MAAF et GMF), Covéa Finance s'est logiquement tournée vers la commercialisation de son offre au profit des sociétés de son Groupe d'appartenance, qu'il s'agisse de son offre de gestion sous mandat ou de sa promotion d'OPC créée sous une forme « dédiée » ou sous la forme « offerte au public ».

Covéa Finance met à disposition un service de gestion individuelle sous mandat aux entités du groupe Covéa (membres du Groupe ou partenaires) domiciliées en France ou en Europe. À ce jour, Covéa Finance ne réalise pas de développement commercial dans ce domaine.

En matière de commercialisation des OPC, Covéa Finance poursuit le développement de son offre de placement en direct auprès d'investisseurs professionnels (sociétés de gestion, banques privées, assureurs, mutuelles, IRP) et a également recours à une commercialisation intermédiée par le biais de plateformes de référencement / placements d'OPC permettant d'assurer la distribution des OPC.

## COVÉA FINANCE

Parmi les faits marquants affectant le dispositif LCB/FT, on peut citer :

- la réalisation de diligences spécifiques suite au conflit armé russo-ukrainien ;
- l'intensification des investissements pour la gestion des fonds de capital investissement ;
- le contrôle des diligences dans le cadre des actions de mécénat ;
- l'évolution de l'outil CRM centralisant la documentation collectée ;
- l'évolution organisationnelle avec la reprise de la fonction LCB/FT par l'équipe Conformité.

## 1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DES DISPOSITIFS DE LCB/FT ET DE GEL DES AVOIRS

### 1.1 MOYENS HUMAINS MIS EN ŒUVRE

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme à Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué, en charge des fonctions supports et de contrôle.

La fonction LCB/FT est dorénavant assurée par l'équipe Conformité qui comprend deux collaborateurs rattachés à Madame Nadia Ben Salah, RCCL. Pour garantir la continuité des échanges avec TRACFIN les deux collaborateurs de l'équipe Conformité sont désignés comme correspondants et déclarants TRACFIN.

Cette équipe est en charge d'une part, de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment (y compris la veille juridique et l'actualisation des modules de formation en distanciel du personnel), et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant la transmission à TRACFIN.

### 1.2 FORMATION

Tout nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration incluant une formation au dispositif de lutte anti-blanchiment qui se tient à distance. Par ailleurs, des présentations spécifiques avec un panel restreint de collaborateurs (dépendant des sujets et du risque LCB/FT lié à l'activité métier comme sur le non coté) ont également été organisées au cours de l'année (exemple : formation spécifique dans le cadre de la gestion de la SICAV Luxembourgeoise).

## 2. LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE EN FONCTION DE L'ÉVALUATION DU RISQUE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

### 2.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Covéa Finance s'appuie sur les informations publiques et les listes officielles (GAFI, Européennes et Françaises) relevant un risque pays important afin d'intégrer cet élément dans son processus d'évaluation des risques LCB/FT.

À ce titre, Covéa Finance dispose d'une cartographie des risques par processus et de deux cartographies des risques plus spécifiques reprises dans la procédure interne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- une cartographie sur le « passif » utilisée comme référentiel lors de l'application du processus d'évaluation et de classification interne des risques LCB/FT. Cette évaluation est réalisée pour chaque relation d'affaires (clients, tiers et partenaires) ;
- une cartographie sur l'actif permettant de déterminer les risques LCB/FT liés aux investissements réalisés par le Front Office de Covéa Finance.

### 2.2 LES PROCÉDURES

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. Celle-ci est actualisée de manière périodique, la dernière version datant de décembre 2023.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissances des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter dans le cadre de la mise en œuvre des diligences appliquées selon le niveau de vigilance déterminé à la relation d'affaires. On retrouve également la description des diligences à réaliser sur les investissements effectués en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion (capital investissement inclus).

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « Listes Pays », « Entités assujetties », « Bénéficiaires Effectifs » et de « Personnes politiquement exposées » sont aussi traitées dans la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

### 2.3 DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Covéa Finance a défini un plan d'action annuel qui repose sur les risques inhérents à son activité. L'ensemble des thèmes traités viennent répondre aux risques et aux obligations en lien avec le dispositif organisationnel, l'activité commerciale et les investissements réalisés par le Front Office.

Il existe également une cartographie globale des risques, pilotée par l'équipe Contrôle Interne, qui recense les différents risques associés aux missions et aux responsabilités du responsable opérationnel de la LCB/FT.

L'équipe Commercialisation en charge de l'activité Commerciale exerce une vigilance permanente quant à l'identification des clients et des prospects et s'assure de l'intégration de leurs transactions. La commercialisation et le correspondant TRACFIN travaillent conjointement à la réalisation des diligences sur les clients.

#### CONTRÔLE PERMANENT

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les services de la Commercialisation, la Gestion, la Recherche et les Ressources Humaines. Les contrôles de deuxième niveau sont quant à eux, uniquement réalisés par l'équipe Conformité, responsable opérationnel de la LCB/FT ou le RCCI selon les cas.

#### CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. Il couvre les diligences réalisées sur les clients, les investissements et les flux, ainsi que la révision du cadre procédural et le suivi des formations périodiques par les collaborateurs concernés.

#### OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

Covéa Finance dispose d'outils internes et a également recours à des outils externes.

##### Outils internes

- un outil de marquage des ordres est utilisé afin de réaliser le suivi des flux entrants et sortants ;
- un reporting sur le périmètre des investissements permet d'identifier les actifs les plus risqués (exemple de critères : place de cotation, type d'instruments, localisation) ;
- une centralisation des informations et de la documentation des clients dans une base de données (CRM Salesforce).

##### Outils externes

- outil de screening permettant d'identifier les entités, de rechercher l'identité des personnes physiques dirigeantes ainsi que celle des Bénéficiaires Effectifs (Solution ORBYS) ;

- outil d'identification des PPE et de recherche d'informations négatives (Module World Compliance associé à la solution ORBYS).
- accès aux listes officielles de gel des avoirs, liste des pays à risque (GAFI, UE, France) ;
- accès aux données de l'INPE utilisées pour l'identification des bénéficiaires effectifs des entités françaises.

### 2.4 DISPOSITIF DE VIGILANCE

La mise en œuvre du dispositif de vigilance est fondée sur des process formalisés couvrant notamment les risques liés aux clients, aux flux d'opérations et aux facteurs géographiques.

#### RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

**Mise en œuvre du gel des avoirs** : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec la liste de la direction Général du Trésor.

**Détection des PPE** : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec les listes ORBY. Le dispositif comprend la validation de l'entrée ou du maintien de la relation d'affaires par les représentants du comité de commercialisation.

#### RISQUES LIÉS AUX FLUX D'OPÉRATIONS

**Entrée en relation d'affaires** : lors de l'entrée en relation avec une nouvelle personne morale, après avoir identifié la personne, Covéa Finance détermine le niveau de risque de cette personne au travers de la classification des risques LCB/FT.

**Opérations suspectes** : Covéa Finance exerce une vigilance régulière et veille à la cohérence des opérations effectuées. Des requêtes sont réalisées permettant de détecter tout mouvement atypique et de vérifier le respect des procédures.

#### RISQUES LIÉS AUX FACTEURS GÉOGRAPHIQUES

**Pays tiers à hauts risques** : lors de la vérification de l'identité du client, un rapprochement est réalisé entre les listes GAFI, la liste européenne et française des paradis fiscaux avec les données liées à la domiciliation des clients.

### 3. LES INCIDENTS ET LES INSUFFISANCES CONSTATÉS AINSI QUE LES MESURES CORRECTRICES APPORTÉES

L'intégralité du plan de contrôle LCB/FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté lors de cet exercice.

Les contrôles effectués en 2023 par le chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'ont pas révélé d'anomalies particulières. Néanmoins, à la suite d'une tentative de fraude à la signature électronique déjouée, une déclaration de soupçon auprès du service TRACFIN a été réalisée.

Les actions d'ajustements ou les demandes d'informations complémentaires portant sur des points soulevés par les contrôles ont pu être mises en œuvre dans les délais impartis.

### 4. CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE LCB/FT DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS OU ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

#### 4.1 EXTERNALISATION

En France, l'activité de dépositaire est sous-traitée à deux prestataires, CACEIS Bank et SGSS Fund Services Opération. Au Luxembourg, SGSS Luxembourg agit en tant que dépositaire. Ces entités, sont assujetties à la réglementation LCB/FT. Ces prestataires nous communiquent leurs rapports sur le dispositif de Contrôle Interne réalisés par un auditeur indépendant et dans lesquelles sont décrits les organisations et l'environnement de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et les contrôles clés.

#### TIERCE INTRODUCTION

Covéa Finance n'a pas recours à des tiers introducteurs. La distribution des OPC se fait par l'intermédiaire de distributeurs. Des contrats de distribution ont été mis en place avec :

- |                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| ■ ALL FUNDS                   | ■ GMF Vie                  |
| ■ ALPHEYS INVEST (ex-FINAVEO) | ■ ACOSS                    |
| ■ CARDIF (AEP)                | ■ MAAF Vie                 |
| ■ CHOLET DUPONT GESTION       | ■ MFEX                     |
| ■ EPSOR                       | ■ MMA Vie                  |
| ■ FEDERAL FINANCE BANQUE      | ■ NORTIA                   |
| ■ FUND CHANNEL                | ■ ODDO ASSET MANAGEMENT    |
| ■ GARANCE                     | ■ Quatrem                  |
|                               | ■ SWISS LIFE BANQUE PRIVÉE |

#### Description des modalités de contrôle de l'exécution de la convention passée avec une tierce introduction

Pour chaque contrat de distribution, une convention est mise en place dans laquelle figure un article sur la LCB/FT et les obligations à mettre en œuvre :

- obligation de respecter et de se conformer aux lois, règlements et dispositions françaises et européennes relatives à la LCB/FT ;
- engagement à vérifier l'identité de ses clients et bénéficiaires effectifs le cas échéant ;
- le distributeur déclare qu'il a mis en place un dispositif de prévention de la LCB/FT adapté à la réglementation applicable ;
- le distributeur s'engage à répondre à toute demande d'information de Covéa Finance et à lui communiquer tout document attestant du respect de ses obligations en la matière.

#### TRANSFERTS DE FONDS

Non applicable à Covéa Finance.

#### CORRESPONDANCE BANCAIRE

Non applicable à Covéa Finance.

### 5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION CONCERNANT LES SUCCURSALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE OU PARTIE À L'ACCORD SUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Covéa Finance assure la gestion d'une SICAV basée au Luxembourg qui se conforme à la réglementation luxembourgeoise relative à la LCB/FT. Pour ce faire :

1. **un responsable du respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (RC) est identifié au niveau de la Direction, supervise la mise en œuvre des obligations en matière de LCB/FT et dispose d'un pouvoir de validation ;**
2. **un responsable LBC/FT qui dispose d'un niveau hiérarchique approprié est en charge des contrôles LCB/FT. Il s'occupe de la mise en œuvre quotidienne des obligations de LBC/FT.**

Dans le respect de la réglementation luxembourgeoise, la fonction de RC est assurée par un cabinet agréé par les autorités luxembourgeoises. Cette organisation est formalisée par contrat, après nomination par le Conseil d'Administration de la SICAV. Le responsable de la LCBFT siège au Conseil d'Administration de la SICAV.

Covéa Finance s'assure de la bonne mise en place des politiques et procédures LCB-FT au sein du dépositaire de la SICAV (Société Générale Luxembourg pour la tenue du registre du fonds Covéa Sélection Lux S.A. SICAV-RAIF par le biais des contrôles et due-diligences réalisées par le RC (Responsable du Contrôle - AML/CFT Compliance Officer) du fonds. En effet, conformément à la Loi AML-CFT de 2004 et au Règlement CSSF 12-02, et comme décrit dans la politique LCB-FT du fonds, le RC effectue, a minima une fois par an, soit une visite chez le teneur de registre, soit une visioconférence afin de consulter les politiques et procédures LCB-FT de l'agent de transfert et de s'assurer que ces dernières soient conformes avec les dernières exigences réglementaires en matière de LCB-FT.

De plus, afin de s'assurer que ces politiques et procédures sont correctement appliquées, le RC réalise, a minima une fois par an, une analyse du registre du fonds et un contrôle par sondage sur un échantillon de dossiers investisseurs afin de s'assurer de l'exhaustivité de la documentation et de la bonne tenue à jour des dossiers investisseurs.

Les résultats de ces contrôles/due-diligence sont décrits dans le rapport LCB-FT annuel du fonds.

# Bilan

## au 31 décembre 2023

ACTIF (en euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amortissement/ provision	Montant net	
Immobilisations incorporelles	1 288 888	1 056 544	232 344	352 275
Immobilisations corporelles	9 450 813	8 300 840	1 149 972	1 298 319
Immobilisations financières	7 536 561		7 563 561	8 501 911
Immobilisations Encours				45 998
<b>Total 1</b>	<b>18 276 262</b>	<b>9 357 384</b>	<b>8 918 877</b>	<b>10 202 502</b>
Créances clients	11 282 830		11 282 830	9 750 180
Autres créances	152 393		152 393	7 607 603
Valeurs mobilières de placement	84 297 846	1 946 801	82 351 046	83 856 078
Disponibilités	1 792 168		1 792 168	824 383
DAT (Dépôt à Terme)	14 000 000		14 000 000	
Charges constatées d'avance	3 306 532		3 306 532	4 828 056
Intérêts à recevoir	75 049		75 049	89 371
Intérêts à recevoir / DAT	173 344		173 344	
<b>Total 2</b>	<b>115 080 162</b>	<b>1 946 801</b>	<b>113 133 362</b>	<b>106 955 671</b>
<b>Total général</b>	<b>133 356 424</b>	<b>11 304 185</b>	<b>122 052 239</b>	<b>117 158 174</b>

PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Réserve légale	2 490 125	2 490 125
Report à nouveau	45 320 873	42 060 576
Résultat de l'exercice	14 907 341	16 301 484
<b>Total 1</b>	<b>87 619 593</b>	<b>85 753 440</b>
Provision pour risques	530 000	550 000
Provision pour charges	340 000	340 000
<b>Total 2</b>	<b>870 000</b>	<b>890 000</b>
Dettes fournisseurs	12 840 773	15 666 455
Dettes fiscales et sociales	20 691 704	14 642 293
Autres dettes	30 169	205 986
<b>Total 3</b>	<b>33 562 645</b>	<b>30 514 733</b>
<b>Total général</b>	<b>122 052 239</b>	<b>117 158 174</b>

Dans un souci de comparabilité, la présentation des Dettes 2022 a été retraitée afin d'être affichée sous le même formalisme que les Dettes 2023.

# Compte de résultat en liste au 31 décembre 2023

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Commissions de gestion sur Mandats	11 994 103	13 323 239
Commissions de gestion sur OPC	101 058 874	102 767 143
Frais administratifs et comptables	3 284 371	3 199 500
Produits annexes	821 890	309 291
<b>Montant total du CA</b>	<b>117 159 239</b>	<b>119 599 173</b>
Autres produits accessoires	33 348	32 070
Reprise de provisions d'exploitation	67 652	61 992
<b>Total I</b>	<b>117 260 238</b>	<b>119 693 235</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres charges externes	67 730 738	66 584 301
Impôts, taxes et versements assimilés	4 340 446	3 310 075
Charges de personnel	25 478 577	23 133 820
Autres charges	12 591	51 635
Dot. aux amortissements	688 278	627 100
Dot. aux provisions d'exploitation	0	40 000
Jetons de présence	0	4 000
<b>Total II</b>	<b>98 250 630</b>	<b>93 750 930</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>	<b>19 009 608</b>	<b>25 942 305</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres produits et intérêts	594 365	333 466
Plus-values s/cessions de VMP	1 025 204	388 744
Gains de change	80 573	242 223
Reprises de provisions dép immo financières	30 606	12 023
Reprise provision dép Valeur Mobilière Placement	3 805 689	625 310
<b>Total III</b>	<b>5 536 438</b>	<b>1 601 767</b>

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Autres intérêts	271	539
Charges sur cessions de VMP	98 103	714 885
Dotations aux provisions dépréciation Imm. Financières	0	30 606
Dotations aux provisions dépréciation Valeur Mobilière Placement	1 946 801	3 805 689
Pertes de change	101 191	125 593
<b>Total IV</b>	<b>2 146 366</b>	<b>4 677 311</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>	<b>3 390 071</b>	<b>- 3 075 545</b>
<b>Résultat courant avant impôts (RCAI)</b>	<b>22 399 679</b>	<b>22 866 761</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Reprises de provisions pour risques	50 000	0
Autres produits exceptionnels	78	0
Produits sur exercices antérieurs	- 931	38 897
Produits des éléments actifs cédés - immob. financières	350	0
<b>Total V</b>	<b>49 497</b>	<b>38 897</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 914	6 075
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	5 717	48 542
Amendes pénalités fiscales	2 754	0
Provision pour risques et charges exceptionnelles	30 000	550 000
<b>Total VI</b>	<b>46 385</b>	<b>604 617</b>
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>3 112</b>	<b>-565 720</b>
<b>Résultat comptable (avant impôts et particip.) (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>22 402 791</b>	<b>22 301 041</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)	5 609 868	4 598 719
Participations des salariés (VIII)	1 885 583	1 400 838
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>122 846 173</b>	<b>121 333 899</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII - IX)</b>	<b>107 938 832</b>	<b>105 032 415</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>14 907 341</b>	<b>16 301 484</b>

# Rapport des commissaires aux comptes

À l'associé unique de la société Covéa Finance

Covéa Finance  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS À L'ASSOCIÉ UNIQUE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

*Sarah Kressmann-Floquet*

*Olivier GALIENNE*

Sarah KRESSMANN-FLOQUET

Olivier GALIENNE

# Décision de l'associé unique

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associée unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion de la Présidente, qui avait été porté à la connaissance du comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à la Présidente et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique décide sur proposition de la Présidente, d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 comme suit :

■ Bénéfice de l'exercice	14 907 340,72 €
■ Report à nouveau de l'exercice précédent	45 320 873,33 €
<b>Total à affecter</b>	<b>60 228 214,05 €</b>

■ Dotation à la réserve légale	0,00 €
■ Dividendes (17,60 € par action)	10 434 811,20 €
■ Report à nouveau après affectation	49 793 402,85 €
<b>Total</b>	<b>60 228 214,05 €</b>

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

2022	13 041 187 €
2021	24 664 140 €
2020	17 548 762 €

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 19 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 14, sur proposition de Mme Ghislaine Bailly, Présidente, l'associée unique nomme M. Franck Ibalot, Directeur Général Délégué en charge de l'ensemble des fonctions supports et de contrôle et dirigeants responsables au sens de l'article L 532-9 du code monétaire en remplacement de Monsieur Ludovic Jacquier, à effet au 1<sup>er</sup> juin 2024. Monsieur Ludovic Jacquier reste membre du comité de direction, en tant que Directeur, conseiller du Directeur Général Délégué, Monsieur Franck Ibalot, et conserve ses fonctions de RCCI jusqu'à la date de son départ en retraite.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique, après avoir constaté que le mandat d'un commissaire aux comptes, le cabinet Pricewaterhousecoopers Audit, arrive à échéance, décide de ne pas le renouveler.

L'associée unique prend acte que le cabinet Deloitte et Associés devient l'unique commissaire aux comptes et que le mandat de ce dernier arrivera à échéance à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

# Annexes aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 122 052 239 € et le compte de résultat dont le total des comptes de produits est de 122 846 173 €, dégagent un bénéfice de 14 907 341 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent l'annexe. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

## 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Covéa Finance a intégré le groupe TVA du Groupe Covéa.

## 2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2023 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

## 3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUES

### 3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L.123-12 et L.123-13 du Code de Commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau Plan Comptable adopté selon le règlement ANC 2014-03 et suivants.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

### 3.2 MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

## 4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

### 4.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

#### A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Désignation (en euros)	Début de l'exercice		Mouvements de l'exercice			Fin de l'exercice		
	Valeur brute des immobi- lisations	Valeur brute des amortis- sements	Acquisi- tions	Cessions	Dotations/ Reprises	Valeur brute des immobi- lisations	Valeur brute des amortis- sements	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 233 019</b>	<b>880 744</b>	<b>97 964</b>	<b>42 096</b>	<b>217 895</b>	<b>1 288 888</b>	<b>1 056 544</b>	<b>232 344</b>
Logiciels	1 233 019	880 744	97 964	42 096	217 895	1 288 888	1 056 544	232 344
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 309 774</b>	<b>8 011 455</b>	<b>322 036</b>	<b>180 997</b>	<b>470 383</b>	<b>9 450 813</b>	<b>8 300 840</b>	<b>1 149 973</b>
Installations	3 605 362	3 596 767			7 922	3 605 362	3 604 689	672
Agencements	859 738	488 874	97 723	83 004	92 896	874 457	498 766	375 691
Matériel	3 990 249	3 133 943	171 332	37 549	339 255	4 124 031	3 435 649	688 382
Téléphones	62 258	56 417	27 564	60 445	6 797	29 377	2 770	26 607
Mobilier	777 666	735 454	25 417	0	23 512	803 083	758 966	44 117
Estampes	14 503			0		14 503	0	14 503
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>46 998</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 998</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations incorporelles	23 380			23 380	0			
Immobilisations incorporelles	23 618			23 618	0			
<b>Total</b>	<b>10 589 791</b>	<b>8 892 199</b>	<b>420 001</b>	<b>270 091</b>	<b>688 278</b>	<b>10 739 701</b>	<b>9 357 384</b>	<b>1 382 317</b>

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire.
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire.
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste « Dotation aux amortissements » dans le compte de résultat.

#### B – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES IMMOBILISATIONS

Désignation des valeurs (en euros)	Prix de revient 31/12/2022	Investis- sements 2023	Prix de cessions 2023	+/- valeurs réalisées 2023		Prix de revient 31/12/2023	+ valeurs latentes 31/12/2023	- valeurs latentes 31/12/2023
				+ values	- values			
Total immobi- lisations financières	8 535 987		-999 400		- 600	7 535 987	2 504 647	
Total autres immobilisations	530	44				573		
<b>Total</b>	<b>8 536 517</b>	<b>44</b>	<b>-999 400</b>		<b>-600</b>	<b>7 536 561</b>	<b>2 504 647</b>	

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### 4.2 CRÉANCES SELON ANCIENNETÉ

(en euros)	Montant brut	1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients	11 282 830	11 282 830		
Personnel salaires	48	48		
Organismes sociaux	300	300		
TVA à régulariser	62	62		
État produits à recevoir	148 988	148 988		
Débiteurs divers	2 995	2 995		
<b>Total créances</b>	<b>11 435 223</b>	<b>11 435 223</b>		

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2023. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

### 4.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Désignation des valeurs (en euros)	Prix de revient 31/12/2022	Investis- sements 2023	Prix de cessions 2023	+ / - valeurs réalisées 2023		Résultat de change		Prix de revient 31/12/2023	+ valeurs latentes 31/12/2023	- valeurs latentes 31/12/2023
				+ Values	- Values	Réalisé	Latent			
Obligations	26 448 678		- 3 000 000		-97 500			23 351 178		- 1136 094
Bons du trésor	18 978 292	7 293 469	360 182	12 332		-6 884		25 917 028	80 279	- 810 706
OPC Covéa Finance	42 234 797	125 345 546	- 133 563 572	1 012 872	-3			35 029 641	705 870	
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>87 661 767</b>	<b>132 639 016</b>	<b>-136 203 390</b>	<b>1 025 204</b>	<b>-97 503</b>	<b>-6 884</b>	<b>0</b>	<b>84 297 846</b>	<b>786 149</b>	<b>-1 946 801</b>

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### DISPONIBILITÉS

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

### 4.4 INFORMATION SUR LES FOND PROPRES

(en euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Capital social	24 901 254			24 901 254
Réserve légale	2 490 125			2 490 125
Report à nouveau	42 060 576	3 260 297		45 320 873
Résultat de l'exercice	16 301 484	14 907 341	16 301 484	14 907 341
<b>Total</b>	<b>85 753 440</b>	<b>18 167 638</b>	<b>16 301 484</b>	<b>87 619 593</b>

#### 4.5 ÉTAT DES PROVISIONS

(en euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour risques	550 000	30 000	50 000	530 000
Provisions IDR	340 000			340 000
<b>Total</b>	<b>890 000</b>	<b>30 000</b>	<b>50 000</b>	<b>870 000</b>

#### 4.6 DETTES SELON ANCIENNETÉ

(en euros)	Montant brut	1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	12 840 773	12 840 773		
Comptes courants -SGAM	3 038 500	3 038 500		
État, charges à payer	704 544	704 544		
Personnel salaires	15 240 323	15 240 323		
CSE	23 993	23 993		
Créditeurs divers	30 169	30 169		
Organismes sociaux	1 461 802	1 461 802		
Tva sur FAE	11 114	11 114		
TVA à décaisser	211 428	211 428		
<b>Total dettes</b>	<b>33 562 645</b>	<b>33 562 645</b>		

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

#### 4.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante : charges constatées d'avance – 3 306 532 €.

#### 4.8 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Le solde des comptes de produits à recevoir est de 3 039 347 €. Il correspond principalement à la facturation des frais de gestion financière et administratifs et comptables du mois de décembre 2023, et quelques produits d'activités annexes.

Le solde des comptes de charges à payer concernant les fournisseurs est de 11 341 135 €. Il concerne des factures fournisseurs non reçues et provisionnées en fin d'exercice.

### 5. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste s'élève à 117 159 239 €, il est composé principalement de :

- Commissions de gestion sur Mandats : 11 994 103 €
- Commissions de gestion sur OPC : 101 058 874 €
- Frais administratifs et comptables : 3 284 371 €

#### 5.2 PRODUITS FINANCIERS

Ce poste s'élève à 5 536 438 €, il est composé de :

- Produits et intérêts : 594 365 €
- Plus-values de cessions : 1 025 204 €
- Gains de change : 80 573 €
- Reprises de provisions/immob. financières : 30 606 €
- Reprises de provisions/VMP : 3 805 689 €

#### 5.3 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste s'élève à 49 497 €, il résulte essentiellement de reprise de provisions pour risques.

#### 5.4 CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 25 478 577 €.

#### 5.5 CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste s'élève à 2 146 366 € et se décompose ainsi :

- Produits et intérêts : 271 €
- Charges sur cessions de VMP : 98 103 €
- Dotations dépréciation/VMP : 1 946 801 €
- Pertes de change : 101 191 €

#### 5.6 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce poste s'élève à 46 385 € et résulte principalement de dotations aux provisions pour risques et de charges sur exercices antérieurs.

#### 5.7 IMPÔT ET INTÉGRATION FISCALE

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2023, l'impôt sur les sociétés est de 5 609 868 €.

#### 5.8 PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation s'élève à 1 885 583 €.

#### 5.9 PRIME D'INTÉRESSEMENT

Un intéressement Covéa Finance sera versé au titre de 2023, les critères définis par l'accord signé le 17 mai 2023 ayant été atteints.

#### 5.10 AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

La Présidente propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

■ Bénéfice de l'exercice	14 907 340,72 €
■ Report à nouveau de l'exercice précédent	45 320 873,33 €
<b>Total à affecter</b>	<b>60 228 214,05 €</b>
■ Dotation à la réserve légale	0,00 €
■ Dividendes	10 434 811,20 €
■ Report à nouveau après affectation	49 793 402,85 €
<b>Total</b>	<b>60 228 214,05 €</b>

#### 5.11 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, Covéa Finance compte 185 salariés :

- 172 personnes cadres.
- 13 personnes non cadres.

#### 5.12 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risques fait l'objet d'un rapport ad hoc, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM V auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

■ Engagements d'indemnité de fin de carrière	1 802 336 €
■ Fonds constitués	1 075 052 €
■ Insuffisance	727 283 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de turn-over et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iBoxx eurocorporate AA 10.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF VIE.

## 7. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

### 7.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La société est une société par actions simplifiée (SAS) avec un actionnaire unique, Covéa Coopération.

### 7.2 CONSOLIDATION

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM Covéa n° SIRET 450527916 00016 (86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS).

### 7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 458 419 € répartis de la façon suivante :

■ Contrôle des comptes Covéa Finance :	121 536 €
■ Contrôle des OPC :	336 883 €

### 7.4 ARRÊT DU 13/09/2023 DE LA COUR DE CASSATION RELATIF AUX CONGÉS PAYÉS

À la suite des décisions de la Cour de cassation du 13/09/2023 concernant l'acquisition de congés payés en cas d'arrêts maladie, Covéa Finance a comptabilisé une provision de 30 K€ afin de se mettre en conformité avec les textes européens.

# Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications (en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 114 644	7 114 644	24 901 254	24 901 254	24 901 254
Nombre des actions ordinaires existantes	592 887	592 887	592 887	592 887	592 887
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	110 977 737	113 330 578	132 083 587	119 599 173	117 159 239
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	36 230 044	34 533 792	45 562 709	26 717 103	21 181 574
Impôts sur les bénéfices	11 788 024	9 025 523	11 658 140	4 598 719	5 609 868
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 165 954	2 047 684	2 648 929	1 400 838	1 885 583
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 287 780	21 935 953	30 830 175	16 301 484	14 907 341
Résultat distribué en numéraire	16 230 224	17 548 762	24 664 140	13 041 187	10 434 811
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et DAP	61,11	58,25	76,85	45,06	35,78
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	37,57	39,57	52,72	34,94	23,08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34,22	37,00	52,00	27,50	25,14
Dividende attribué à chaque action (en numéraire)	27,37	29,60	41,60	22,00	17,60
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	167	171	179	185	186
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 293 955	15 027 514	14 500 785	15 181 333	17 095 606
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (SS, œuvres sociales, etc ...)	6 416 602	6 666 005	7 883 003	7 952 487	8 382 971



SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE PORTEFEUILLE  
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS  
Tél. 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers  
GP 97-007 RCS PARIS 407 625 607

[www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)  
[www.covea-finance.com](http://www.covea-finance.com)

**in** Covéa Finance  
X @CoveaFinance